



L'actualité de ces dernières semaines ainsi que le procès des événements tragiques survenus en 2015 a rappelé la nécessité de partager les valeurs et principes élémentaires qui fondent une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Nombre de débats actuels témoignent d'une méconnaissance du principe de « laïcité », focalisés sur ce qu'elle interdirait au détriment de ce qu'elle garantit et permet.

Les préjugés, contre-sens et malentendus sur le sujet contribuent à entretenir un climat de défiance vis-à-vis des institutions et des tensions au sein de notre société entre deux perceptions opposées : celle d'une laïcité menacée par une plus grande visibilité du fait religieux dans l'espace public et celle d'une laïcité vécue comme un outil de discrimination en raison de l'appartenance religieuse.

Dans ce contexte, nombre de remontées de terrain, relayées par les réseaux professionnels comme par les représentants des services déconcentrés de l'État, montrent un certain découragement des intervenants sociaux et éducatifs. Elles mettent en exergue leur grand isolement et une difficulté à répondre aux situations qu'ils rencontrent ou aux interpellations dont ils font l'objet.

Principe fondamental garant des valeurs de la République, la laïcité est souvent mal comprise, parfois contestée ou détournée aujourd'hui.

La mise en œuvre d'un **plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité »** a été confiée dans sa déclinaison régionale aux DRJSCS. Il s'adresse aux acteurs de terrain, qu'ils soient agents de l'État ou agents des collectivités territoriales, salariés ou bénévoles associatifs, aux enseignants... à toute personne en relation avec des publics.

Grâce à 2 jours de formation, les acteurs- actrices de proximité pourront porter un discours clair et sans équivoque sur ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas, afin de créer des conditions de dialogue avec l'ensemble des composantes de notre société.

Fondé sur le droit, en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination ; dans une logique de dialogue avec les populations, ils- elles seront en capacité :

- **D'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse ;**
- **D'apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions.**

Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté, 80 formateurs-trices, habilités-es par le Préfet de région dispensent des formations dans les 8 départements qui composent notre région.

Les dernières sessions ont mobilisé des représentants de l'État avec la présence de M. le Sous-Préfet Delrieu lors d'une session de formations qui s'est déroulée dans le cadre des formations ETAT/CNFPT à Pontarlier les 1^{er} et 2 octobre 2020 dispensée par Thomas Prouteau (formateur et agent de l'État).



ou encore à Vesoul lors d'une session de formations les 15 et 16 octobre dernier, dont l'organisation a été confiée à AAMI 70 en présence de Mme la Préfète Balussou et de M. le Maire de Vesoul, M. Chrétien. Cette formation a été dispensée par Catherine Tirvaudey (formatrice et maître de conférences à l'UFR SJEFG).

